

AVENANT 2
DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
En cours d'obtention du Bac Professionnel ASSP ou SAPAT

Nom :

Prénom :

Vous êtes en cours d'obtention :

- du Bac Professionnel ASSP..... ou SAPAT

Vous devez choisir entre 2 modalités d'admission

1^{er} modalité

Vous êtes sélectionné sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- . CV
- . Lettre de motivation
- . Bulletins scolaires (seconde, 1^{ère}, terminale)
- . Appréciations de stage (seconde, 1^{ère}, terminale)
- . Un certificat de scolarité

A l'issue de cette première sélection les candidats retenus se présentent à un entretien de 20 minutes visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Les candidats admis doivent suivre les modules de formation suivants :

- . 1.2.3 et 5 pour le BAC Professionnel ASSP
- . 1.2.3.5 et 6 pour le BAC Professionnel SAPAT

Mettre une croix dans la case correspondante :

Je choisis la **1^{ère} Modalité**

Les épreuves se déroulent avant les résultats du Baccalauréat : l'admission définitive en formation qualifiante sera subordonnée à l'obtention du diplôme.

TSVP →

2^{ème} modalité

Vous êtes sélectionné comme les candidats de droit commun en passant les épreuves de sélection prévues à l'article 5 de l'arrêté du 16 janvier 2006. Dans ce cas, vous effectuez intégralement la formation et vous ne bénéficiez pas des dispenses de formation. Dans ce cas, vous effectuez intégralement la formation et vous ne bénéficiez pas des dispenses de formation, en référence à l'arrêté du 21 mai 2014 et à l'instruction n° DGOS/RH1/2014/215 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Je choisis la

2^{ème} Modalité



Pièces obligatoires à joindre en plus pour les candidats en cours d'obtention du BAC Professionnel ASSP ou SAPAT qui ont choisi la première modalité

- CV
- Lettre de motivation
- Dossier scolaire complet (cours et stage) avec résultats et appréciations
- Diplôme du BAC Professionnel ASSP ou SAPAT (à remettre dès l'obtention du Baccalauréat) ou relevé de notes officiel

Signature du candidat

Précédée de la mention lu et approuvé